Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501091-20251124-2025_66-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 24/11/2025

Date de la convocation
14/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 21

L'an 2025, le 24 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, pour le Maire empêché.

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Adjoint, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROBIN Catherine, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KERROTRET Gwennola à Mme SAVATTE Stéphanie, MORICE Marie-Christine à Mme RICOU Élodie
Absent(s) : Mme GAILLARD Pauline

Secrétaire de séance : M. BIGNON Alain

2025-66	**Environnement : Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Société Laitière de Vitré**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment le Titre 1er du livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;
Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site situé au lieu-dit Les Guichardières à Vitré ;
Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Laitière de Vitré ;

Considérant que le projet de la Société Laitière de Vitré consiste à moderniser et régulariser son site, situé au lieu-dit Les Guichardières à Vitré, avec notamment l'augmentation des capacités de production, l'extension de l'atelier de préparation, la modernisation des installations industrielles et énergétiques, la création d'un nouveau local, l'ajout d'un silo supplémentaire, l'adaptation des valeurs limites de rejets aqueux et la conformité aux meilleures techniques disponibles ;

Considérant que ce projet est soumis à autorisation d'exploiter au titre de la législation des installations classées pour la Protection de l'Environnement ;

Considérant qu'une enquête publique est ouverte du vendredi 24 octobre 2025 à 8h30 au mardi 25 novembre 2025 à 17h30 ;

Considérant que cette enquête publique vise à informer le public sur toutes les composantes du projet et à recueillir son avis ;

Considérant que l'avis du conseil municipal sur le projet doit être exprimé et communiqué à Monsieur le Préfet pendant la durée de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501091-20251124-2025_66-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site de Vitré,
- d'autoriser Madame Le Maire ou à défaut l'un des adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,
M. BIGNON Alain

Le Premier Adjoint, pour le Maire empêché,
DAVENEL Stéphane